COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2017
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Mathieu GALY, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Fernand CUMINETTI, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Rémy PISTRE, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Clotilde SARRAILLER, Isabelle RIUDAVETZ, Jean-Luc ROUAN.

Absents : Sophie ESTEULLE, Colette COCA.

Procurations : Colette COCA à Jean-Luc PIALAT
Sophie ESTEULLE à Clotilde SARRAILLER

A 22h20 : sortie de Mr Fernand CUMINETTI

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

Mr Didier LEGER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 5) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le projet « Zérophyto »
- 6) Demande de subvention CAF pour l'acquisition de mobilier pour l'ALAE

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2017
2) Budget communal primitif 2017
 - vote des taux des taxes locales
 - vote du régime indemnitaire du personnel communal
 - vote des subventions aux associations
 - vote du budget primitif 2017
3) Budget primitif CCAS 2017
4) Augmentation du temps de travail de Mle Anne Martinez
5) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le projet « Zérophyto »
6) Demande de subvention CAF pour l'acquisition de mobilier pour l'ALAE

QUESTIONS DIVERSES

1) L'épicerie
2) Départ de Mme Roselyne Digney Cassou-Lens
3) Nouvelles de Mr Didier Cuminetti
4) Compte-rendu du conseil d'école
5) Informations sur les dernières réunions du SCOT, du SMECTOM et de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 :

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à payer les factures d'investissement dont les dépenses avaient été engagées en 2016 et celles reçues en 2017 dont l'échéance de paiement est antérieure au vote du budget 2017.

Fournisseur	Imputation comptable	Montant TTC
Sud Elec	2132 €	2677,20 €
Orange	2151 €	1003,16 €

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

2) BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2017 :

a) Vote des taux des taxes locales :

Madame le Maire rappelle que la décision de l'Etat de diminuer la dotation aux collectivités territoriales de 30 % de 2015 à 2017 pèsera fortement sur les recettes de notre commune : les dotations attendues en 2017 seraient inférieures de 20 000 € à celles reçues en 2016.
Mais elle ajoute que les membres de la liste « Saurat 2020 » s'étaient engagés à contenir la pression fiscale pendant leur mandature.
Elle propose en conséquence de ne pas modifier les taux des trois taxes locales votés en 2016, (taxe d'habitation : 15,32 taxe foncière -bâti- : 21,64 taxe foncière –non bâti- : 106,70), et de recourir à l'emprunt pour financer de gros investissements.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

b) Vote du régime indemnitaire du personnel communal :

Madame le Maire indique que le régime indemnitaire des agents territoriaux va être totalement changé en 2017 ; en gros, les indemnités principales seront supprimées et les indices servant de base au calcul des rémunérations augmenteront.
Elle propose en conséquence de ne pas modifier les coefficients utilisés pour calculer ces indemnités et de verser aux différents agents les indemnités présentées dans le tableau en annexe.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

c) <u>Vote des subventions aux associations</u> :

Madame le Maire indique qu'elle a reçu de nombreuses demandes d'aides d'associations ou organismes extérieurs à Saurat mais que les recettes limitées de la commune ne permettent pas d'y répondre favorablement.
Toutes les associations de la commune, à une exception près, ont communiqué leurs comptes 2016, leurs projets 2017.
Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de soutenir ces différentes associations qui proposent des animations tout au long de l'année créant ainsi un lien social et un lien intergénérationnel.
Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder une dotation globale de 18 700 € répartie selon le tableau joint :

ASSOCIATION	MONTANT
Association Communale de Chasse	250 €
ADAVS	800 €
Spectacles et Contes	2900 €
Comité des Fêtes	6 000 €
Groupe Folklorique sauratois	850 €
Festen'Oc	4000 €
Gymnastique sauratoise	2000 €
Prat Informatique Communal	800 €
Parents élèves	300 €
Défense des droits d'usage	0 €
Les usagers de Saurat	0 €
Coopérative scolaire	500 €
Truite Sauradelle	200 €
Amicale sapeurs pompiers	100 €
Anciens combattants	0 €
TOTAL	18700 €

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABST : 1**

d) <u>Vote du budget primitif 2017</u> :

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes de la section fonctionnement puis les dépenses et les recettes de la section investissement.
Elle propose d'inscrire en particulier 310 000 € dépenses d'investissement au titre de « autres bâtiments publics » qui correspondent à :

- la rénovation énergétique de tout l'ancien presbytère : coût prévisionnel : 110 000 €,
- l'aménagement d'un T4 au premier étage, et d'une salle de jeux au grenier de l'ancien presbytère : coût prévisionnel : 100 000 €,
- l'acquisition de l'immeuble qui abrite la boulangerie pour y installer la nouvelle épicerie : coût prévisionnel : 100 000 €.

La décision finale d'achat de ce bâtiment ne sera prise qu'après la visite et l'étude d'un architecte qui pourra évaluer les travaux et leur coût, ainsi qu'après la visite de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.
Madame le Maire rappelle la volonté des élus de conserver une petite épicerie à Saurat et ajoute que l'inscription de l'achat du bâtiment dans le budget 2017 permettra de réaliser rapidement l'opération si les études des deux conseillers sont positives.
Madame Isabelle Riudavetz demande que la commune confie la mission de concevoir et suivre les travaux dans ce cas à l'architecte.
Madame Clotilde Sarrailler ajoute que les travaux d'aménagement de l'entrée ouest du village ainsi que la réhabilitation du 59 rue Albert Sans sont reportés à 2018.
Madame le Maire présente alors la section fonctionnement et la section investissement intégrant toutes ces décisions.

Section	Total Dépenses	Total Recettes
Fonctionnement	778 200 €	778 200 €
Investissement	830 782,94 €	830 782,94 €

Madame le Maire soumet le budget primitif 2017 au vote :

POUR : 11 **CONTRE : 0** **ABST : 4**

3) <u>BUDGET PRIMITIF CCAS 2017</u> :

Les résultats de fonctionnement du CCAS s'élèvent à 3 106 € en 2016. Madame le Maire propose de ne pas lui allouer de sommes supplémentaires et d'inscrire le résultat 2016 en Recettes de fonctionnement 2017.
Les dépenses de fonctionnement seront alors réparties comme suit :

Taxe foncière :	750 €
Cotisation URSSAF :	50 €
Aide :	2 306 €
Total :	3 106 €

La section fonctionnement du CCAS intégrant toutes les décisions se présente ainsi :

Section	Total Dépenses	Total Rcettes
Fonctionnement	3 106 €	3 106 €

Madame le Maire soumet le budget aux votes :

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

4) <u>AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MLE ANNE MARTINEZ</u> :

Madame le Maire indique que la personne qui remplacera Mme Roselyne Digney Cassou-Lens qui part travailler dans les Douanes a souhaité être libérée le mercredi après-midi et avoir donc un contrat de 32h. Elle ajoute que l'importance du travail à accomplir à la mairie ne permet pas de réduire le temps de travail global à la mairie.
Elle propose donc que ces trois heures soient confiées à Mle Anne Martinez à condition que l'ouverture de la mairie au public soit maintenue le mercredi après-midi.

D'autre part, Mme Roselyne Digney Cassou-Lens est pour le moment « détachée » et ce pendant un an ; sa remplaçante signera donc un contrat à durée déterminée d'un an.
Les trois heures complémentaires confiées à Mle Anne Martinez sont elles aussi attribuées pour un an, à partir du 1er juin 2017.
Le conseil municipal, ouï l'exposé, vote :

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

5) <u>DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE PROJET « ZEROPHYTO »</u> :

Madame le Maire indique que l'Agence de l'Eau peut accorder une subvention de 80 % du prix d'achat en particulier de Réciprocateurs permettant de faucher l'herbe des trottoirs et des cimetières sans risque de projection de cailloux et de ne plus utiliser de produits pour désherber.
Elle propose d'acheter un tel matériel et demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

6) <u>DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ALAE</u> :

Madame le Maire indique que la salle de classe actuellement occupée par les CM1 et CM2 sera mise à la disposition de l'ALAE à la rentrée prochaine après que la classe au premier étage ait été achevée.
Les meubles « scolaires » seront transportés au premier étage. Il faudra donc équiper la salle du rez-de-chaussée pour l'ALAE ; la CAF peut subventionner une partie de ces équipements.
Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention pour l'achat du mobilier pour l'ALAE auprès de la CAF.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

Mr Fernand Cuminetti quitte le conseil municipal à 22h20.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

1 – **<u>L'épicerie</u>** :
Voir supra : « Budget primitif : dépenses d'investissement ».

2 – **<u>Départ de Mme Roselyne Digney Cassou-Lens</u>** :

Mme Roselyne Digney Cassou-Lens ayant été reçue au concours des Douanes, elle quittera son poste le 29 mai 2017.

3 – **Nouvelles de Mr Didier Cuminetti** :
La mairie, aidée de la tutrice de Didier, et des représentants de l'UDAF, de la maison du handicap, des infirmiers et d'Ariège Assistance, a suivi le voyage de Didier Cuminetti.
Il est actuellement hospitalisé à Quimper et rejoindra un hôpital ariègeois à la fin de la semaine.

4 - **Compte-rendu du conseil d'école** :
Mme Clotilde Sarrailler fait le compte-rendu du conseil d'école du 9 mars.
Elle rappelle les trois axes de travail retenus pour le projet d'école et les moyens mis en œuvre :
- 1) Développer l'accès à la culture sous ses différentes formes :

Cinéma pour les CM1, CM2 deux fois, chorale d'école pour tous les primaires, rencontre chantée (le 18/05/2017 à Tarascon), conte musical.
La participation au « prix des Incorruptibles »
Le défi lecture (Plateau de Beille : 13/06/2017)
Le Rallye Maths, le Rallye science, participation au village des sciences… concours national Castor.
- 2) Automatiser la conscience orthographique en privilégiant l'écrit.
- 3) Réguler les comportements inadaptés de certains élèves en collectivité.

Elle indique les activités à venir :

2 rencontres USEP
Journée de la pêche (2 juin 2017)
Création d'un film image par image
Sorties de fin d'année (domaine des oiseaux pour les CM1, CM2, Maison des Loups pour les autres)

Madame le Maire ajoute que deux cas de gale ont été constatés l'un à Noël, l'autre en février.
Le Docteur Malagoli à l'inspection académique a suivi la situation. Les locaux ont été désinfectés.

5 - **Informations sur les dernières réunions du SCOT, du SMECTOM et de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon :**

Mr Jean Luc Rouan rappelle que le Scot a reconstruit sa gouvernance suite à la recomposition des intercommunalités, il a été nommé vice-président représentant de la Com Com du pays de Tarascon et Président du Comité Technique Urbanisme, instance qui instruit les documents d'urbanisme, cela devrait être une opportunité intéressante pour mener à bien la révision du PLU de Saurat.
De même au SMECTOM un conseil syndical à élu une nouvelle présidente Florence Rouch et neuf vice-présidents, dont Rouan est le 4ème. Un deuxième conseil a traité des orientations budgétaires de gros investissements sont nécessaires pour réduire les déchets, collecter plus finement, trier et recycler, le tout pour réduire les déchets ultimes envoyés à l'enfouissement. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait augmenter de 3,75 % en 2017 pour équilibrer les budgets.
A la Communauté de Commune du pays de Tarascon, les travaux sur les orientations budgétaires ont eu lieu et les budgets devraient être adoptés au cours du prochain conseil. Outre les variations de dotations imposées par l'Etat et qui ne sont pas encore connues les diverses attributions fixées localement ne devraient pas varier significativement en 2017. A noter que les travaux de reconstruction d'un office de Tourisme menés avec la Com Com de Haute Ariège se poursuivent et sont sur le point d'aboutir.

La séance du conseil municipal est close à 23h.